



## **FCO 1 – 8 : L'OBLIGATION VACCINALE 2010 EST ELLE RAISONNABLE ?**

M. Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Agriculture, a décidé de maintenir l'obligation de vaccination pour une seconde année en 2010. Cette vaccination sera gratuite pour les éleveurs. Gratuité nécessaire mais pas obligatoirement suffisante pour être acceptée par tous les éleveurs car de nombreuses inconnues épidémiologiques demeurent.

A l'opposé de cette décision, depuis 8 mois, on évoquait dans les sphères décisionnelles (dont l'OIE) une vaccination volontaire dès 2010. La FNGDS acceptait même le 24 juin de cette année (réunion des directeurs de GDS) le principe d'apprendre à « vivre avec » la FCO 1,8. Elle diffusait aux GDS un rapport d'étape n°2 de la Mission Prospective Sanitaire le 17 juillet 2009, par internet, pour définir sa stratégie vaccinale FCO. Elle y détaillait la suite logique des raisonnements issus de larges échanges avec les scientifiques français et européens l'ayant amené à soutenir une vaccination volontaire. Quels sont donc les raisons de la volte-face de l'Administration ? On ne peut s'empêcher d'évoquer l'affaire des 35 millions de doses commandées par l'Etat et non utilisées et en contentieux de paiement et qui arriveraient à la date de péremption.

D'après le discours du Ministre, il y aurait donc volonté française "politico économique sanitaire" d'éradication par vaccination (vaccin tué) à tout prix, sans toutefois avoir développé de stratégie claire pour y parvenir. Aucune perspective à moyen ou long terme n'est présentée. Combien d'années de vaccination obligatoire ? Quels seront les critères épidémiologiques attachés au plan de vaccination qui permettront d'en apprécier son avancement et de décider son arrêt afin de retrouver, deux ans plus tard, un statut indemne comme le stipulent les règlements internationaux. Il faut rappeler que cette option n'est qu'une simple hypothèse jamais aboutie pour une maladie vectorielle véhiculée par des insectes autochtones. Grâce aux pays qui font de la véritable épidémiologie de la FCO, il ne faut pas oublier que les sérotypes 1 et 8 procurent au bout de 1 à 2 ans une excellente immunité d'infection et induisent durant les 2 seules premières années des pertes en moyenne assez bénignes pour tous les élevages d'un pays (Pays Bas 2006/2008 = mortalité : 1/5e de vache par élevage et 1 ovin par élevage, information acquise lors du voyage FRGDS PACA en septembre 2008). Cette immunité naturelle très efficace (et gratuite) est reconnue par les scientifiques français (voir document du Réseau Français Santé Animale (RFSA) du 21 janvier 2009 page 14 retranscrivant l'intervention de Mr Philippe VANNIER de l'AFSSA – citation : « Après infection naturelle, la durée de l'immunité post infectieuse est longue et dure plusieurs années. Avec le sérotype 8, les scientifiques du FLI en Allemagne ont démontré que des bovins infectés naturellement par le BTV8 et éprouvés en conditions expérimentales une année après l'infection naturelle étaient protégés cliniquement et ne présentaient aucune virémie. (Données non publiées). - Ces données de longue protection après infection naturelle sont valables pour l'ensemble des sérotypes de la FCO mais c'est une protection homologue valable pour un sérotype donné) ». Contrairement à ce qui est affirmé ici ou là avec des omissions ou des approximations, il semblerait que l'éradication du sérotype 4 en Espagne ait été obtenue parce que le culicoïde vecteur était africain (Imicola) et non autochtone comme pour le 8 et le 1, vecteur africain qui disparaissait pendant 4 à 5 mois durant l'hiver, et aussi et surtout grâce à une première année de vaccination avec un vaccin vivant en 2004 et que le nombre de foyers étaient 100 fois plus faible (informations acquises lors du voyage FRGDS PACA en Espagne en 2006).

De toute évidence, cette option sera extrêmement onéreuse pour les collectivités publiques françaises (700 (?), 800 (?) millions d'€ en 5 ou 6 ans) lorsque le pays est en pleine crise économique. Eradication à "tous" prix ? Pour des pertes directes en France, certes élevées mais inférieures à 50 millions (hors blocage de la police sanitaire), le protocole de lutte d'un coût 14 fois supérieur est-il raisonnable pour 2 virus sur 24 potentiels, tous fortement immunogènes naturellement. Si les 27 états européens n'ont pas retenu l'option d'un plan concerté, c'est qu'il doit bien y avoir des raisons qu'il serait intéressant de connaître ! Qui étudiera le coût/bénéfice d'une telle opération ? Qui aura le courage de poser ce problème au monde politique français et à l'AFSSA ? Quel est l'intérêt pour la France et surtout pour ses éleveurs que le pays redevienne indemne de FCO 1 et 8 à un prix exorbitant alors qu'il existe 22 ou 23 (?) autres sérotypes à ses portes, que le début du réchauffement climatique se vit tous les jours et que les échanges ne font que croître ?

Les moyens de lutte, la législation n'ont pas évolués depuis 3 ans : pas de stock vaccinal de nouveaux sérotypes, FCO toujours maladie hautement contagieuse pour l'OIE. Avec l'apparition éventuelle d'un nouveau virus, les mêmes causes produiront donc les mêmes effets qu'en 2006-2008. Pourquoi imposer cette charge à tous puisque la majorité des éleveurs français n'exporte pas de reproducteurs. Certes, beaucoup vendent hors de France des animaux engraisés vers des abattoirs ou à finir d'engraisier avant abattage, mais ces animaux pourraient avoir une police sanitaire allégée : vaccination de cette seule catégorie, soit au maximum 10% du cheptel français.

La volonté isolée d'éradication de quelques pays dont la France, dans le contexte épidémiologique européen 2009, n'a pas de sens, ni sanitaire, ni économique. Une simple surveillance de l'occurrence des sérotypes, complétée par une vaccination homologue des seuls animaux exportés, suffirait à garantir sur le plan sanitaire les échanges entre pays. Dans ce sens, l'évolution de la politique sanitaire de l'Australie vis à vis de la FCO depuis les années 80 est pleine d'enseignement.

Yves CORNILLE Dr Vétérinaire, Directeur FRGDS PACA